

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires :

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mal. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 43 — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

On écrit de Vienne, le 15 mars, à la *Boersen-Halle* :

Nous apprenons qu'on a reçu aujourd'hui une dépêche télégraphique du comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche à Londres, qui fait connaître l'accueil fait par le cabinet de Saint-James aux propositions apportées par lord Cowley sur les traités italiens. On assure que le comte Buol a été très-satisfait de cette dépêche, ce qui fait croire qu'on a approuvé à Londres le point de vue auquel s'est placé l'Autriche. En effet, le cabinet autrichien n'a pas hésité à faire connaître au cabinet de Londres le point extrême où il irait dans la voie des concessions, et l'Angleterre sait que l'Autriche a consenti, par amour de la paix, à tout ce qui était compatible à son honneur et à ses intérêts.

On nous écrit de Berlin, le 18 mars :

Le baron de Werther, notre ambassadeur à Vienne est parti hier soir pour son poste, et l'interim diplomatique qui certainement a entravé jusqu'à un certain point les relations entre la Prusse et l'Autriche est enfin terminé. On prétend voir, dans la circonstance que le baron de Werther a effectivement conservé ce poste, une probabilité nouvelle en faveur de la paix. Au cas contraire, le baron de Schleinitz se serait chargé lui-même du poste de Vienne, et aurait cédé les affaires étrangères à l'énergique Henri d'Arnin. — Havas.

Une dépêche télégraphique de Marseille parle d'une allocution du pape, au sujet de la demande d'évacuation.

Voici comment le fait est présenté dans une lettre de Rome, du 12 mars, adressée à la *Gazette du Midi* :

« On a craint un moment le prompt départ des troupes françaises, mais bientôt on s'est rassuré. L'armée française ne quittera pas encore Rome. Elle restera ici jusqu'à l'année prochaine. Quoi qu'on dise, on ne voit faire aucun préparatif de départ : c'est le contraire.

» Il paraît que la pensée du pape aurait été mal

rendue dans la note insérée au *Moniteur*. Vendredi dernier, le pape a protesté contre cette rédaction, en présence de tout le Sacré-Collège. Il n'avait pas dit que le gouvernement pontifical est assez fort pour se défendre; en second lieu, il n'avait pas demandé que nos troupes partissent dans le plus bref délai. Le pape ne voulait pas être une occasion de guerre entre les Français et les Autrichiens qui sont tous, comme il le disait, ses enfants. Il se confiait, pour l'avenir, en Dieu et dans la justice de sa cause.

» Il est faux que des soldats napolitains, espagnols ou irlandais, viennent remplacer l'armée française. En temps ordinaire, l'armée romaine suffira, et au delà, pour maintenir le calme et la tranquillité. En temps de guerre et de révolution, la France et l'Autriche toutes seules seront assez fortes pour garder l'Etat pontifical.

» L'armée romaine se compose de 15,000 hommes, dont 6,000 gendarmes, dragons et artilleurs, qui sont tous pour la plupart des hommes à toute épreuve. Il y a ensuite des régiments suisses sur lesquels on peut compter. Le reste est plus chancelant.

» Le pape a ordonné des prières dans tout l'Etat pontifical, pour que le Ciel détourne de l'Italie le fléau des guerres et des révolutions. Il a fait lundi dernier un discours éloquent dans l'église de Santa-Galla, pour prononcer le décret de la béatification du vénérable Jean de Rossi. Il a engagé les assistants à prier avec ferveur, au milieu de cette crise que nous traversons. Sa voix accusait une émotion que chacun a bientôt partagée.

L'évacuation de Rome, si l'on s'en rapporte à une dépêche de cette capitale, du 17 mars, aurait été demandée de nouveau et avec instance par le gouvernement pontifical. Nous avons donné place dans nos colonnes à cette dépêche, comme à toutes celles qui nous parviennent par la télégraphie privée, sans nous porter garants de leur exactitude, ni même de leur vraisemblance.

Nous nous borrons à faire remarquer, quant à la dépêche dont il s'agit, qu'elle s'accorderait peu avec la déclaration faite tout récemment par le

Souverain Pontife dans le consistoire secret dont nous avons parlé. Il y a donc tout lieu de penser que la nouvelle transmise par la télégraphie est plutôt un simple bruit que la constatation d'un fait positif.

L'Autriche vient de faire à la Sardaigne une concession qui nous paraît rentrer dans la catégorie des indices de tendances pacifiques dont nous trouvons des traces dignes d'être constatées dans les principaux organes de l'opinion publique en Autriche.

Le *Bulletin des Lois* autrichiennes publie, en effet, une ordonnance qui abroge les dispositions de la convention douanière conclue entre le cabinet de Vienne et le duché de Modène.

On sait que cette convention avait été l'objet des réclamations du gouvernement piémontais, et l'ordonnance dont nous parlons, faisant droit à la circulaire de M. de Cavour, applique au duché de Modène les dispositions de commerce conclues avec le Piémont.

Sans vouloir tirer de ce fait des conséquences qu'il ne comporte peut-être pas, nous croyons cependant qu'il n'est pas sans signification dans les circonstances actuelles, puisque la réclamation du premier ministre de Turin formait un des griefs invoqués par le cabinet sarde, dans la circulaire générale dont nous avons entretenu nos lecteurs.

La presse autrichienne prend une allure pacifique : non-seulement elle manifeste une certaine confiance dans les résultats de la mission de lord Cowley, mais encore elle semble admettre, à titre d'hypothèse, que la conférence de Paris doit être saisie de la question italienne.

Le *Journal (français) de Francfort*, qui donne cette nouvelle sur la foi de l'un de ses correspondants de Paris, l'entoure, à la vérité, de toutes sortes de réserves et de réticences, et cependant il fait remarquer que le correspondant qui la lui a transmise est ordinairement bien informé.

Une déclaration officielle du gouvernement piémontais nous apprenait, il y a deux jours, que s'il acceptait, sans se préoccuper de leurs antécédents, le concours des hommes de bonne foi, il était résolu

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Première Partie.

(Suite.)

IX. LE CARTEL.

Au sortir de chez Maria, le premier soin du marquis avait été de se rendre au bureau de location de l'Opéra; il y fit choix d'une petite loge bien discrète d'où l'on pût voir sans être vu. Il se promettait une soirée délicieuse, et capitulait tout bas avec sa conscience qui disait bien quelque chose. Le souvenir de la lettre anonyme ne quittait pas sa pensée, non que M. de Montglars eût précisément des remords de trahir sa femme; mais il était, comme tant d'autres pécheurs impénitents, qui ont moins le regret de commettre une faute que le dépit d'être pris en flagrant délit. Il lui semblait donc qu'il suffisait que Juliette fût en repos, et que le reste importait peu.

C'est le thème favori de la société moderne : le respect des apparences, dernier hommage à la vertu.

Le marchand qui surfait ses clients, — le juge prévaricateur, — le publiciste qui se drape dans un revêtement d'opinion, — le haut fonctionnaire qui méconnaît des droits modestes, — et enfin l'époux infidèle, tous s'efforcent de dissimuler ce que leur conduite a de reprehensible, tous sacrifient aux apparences. Le devoir, même méconnu, leur crie donc bien haut sa sainteté ! Chacun veut blanchir son âme à l'extérieur. Aujourd'hui l'on ne dépense plus effrontément ses vices : on les hypothèque sur le silence.

Un sentiment de convenance ramena chez lui le marquis. Il se disait que, s'il devait passer la soirée dehors, il était juste qu'il consacrait une partie de la journée à Juliette. Et puis il avait une certaine impatience de revoir la marquise pour s'assurer si elle n'avait conservé aucune impression fâcheuse de la lettre anonyme.

Juliette venait de rentrer. Assez surpris de ce brusque retour, M. de Montglars, monta chez sa femme, qu'il trouva en compagnie d'Emma. La marquise avait les traits altérés, malgré les efforts qu'elle s'imposait pour conserver une sorte de sérénité et ménager le chagrin de sa sœur. Quant à Emma, moins maîtresse d'elle-même et ne se dissimulant pas qu'elle perdait son amie d'enfance, elle était penchée sur le bras de son fauteuil, et tenait son mouchoir sur ses yeux.

Félix jeta un cri.

— Mon Dieu! qu'y a-t-il?... Vous avez du chagrin!

Ce n'est rien, répondit Juliette. Je ne vous attendais pas si tôt, et je regrette vivement que vous nous surpreniez ainsi.

— Suis-je indigne de votre confiance, Madame, et ne voudrez-vous pas m'instruire?

— Ce n'est rien, je vous le répète.

— Madame, vous me désobligeriez beaucoup si vous persistiez à vous taire. Quelqu'un vous a-t-il offensée?

La marquise fit un geste d'effroi. Ces derniers mots promettaient des violences.

— Je parlerai, dit-elle, parce que je ne veux jamais avoir de secrets pour vous. Promettez-moi d'accueillir mon récit avec modération.

— Oui, oui...

— Vous me le promettez?

— Sans doute... mais parlez.

— Eh bien! nous arrivons de chez M^{me} d'Orban.

— Ah! ah!

— J'y avais conduit Emma qui était impatiente de passer la matinée avec Louise. Après le sermon, j'ai été chercher Emma et prier en même temps Louise de nous accompagner dans nos courses. Alors...

— Alors... murmura le marquis d'un ton concentré.

— Alors M^{me} d'Orban s'est permis contre moi un langage que, je l'avoue, je n'ai jamais entendu. Elle m'a

à ne pas transiger avec ces hommes incorrigibles qui nuisent à la cause nationale en se faisant l'organe de sectes et de factions.

Ce langage paraît s'appliquer exclusivement à M. Mazzini, mais après tout, s'il y a des Mazzini qui conspirent et ne se battent pas, il y a des Mazzini qui conspirent et qui se battent.

Le *Siclé* nous apprend ce matin que le général Galetti, de Rome, va mettre son épée au service du gouvernement piémontais, et que les réfugiés italiens résidant à Paris lui ont offert « un magnifique cheval de guerre. »

Certes, ce n'est pas nous qui blâmerons un Italien de vouloir combattre pour l'indépendance de son pays, mais nous ne pouvons nous empêcher de craindre que les généraux Garibaldi, Galetti et d'autres révolutionnaires, ennemis déclarés de la monarchie, comme ils sont les ennemis de la France, n'apportent au gouvernement piémontais plus d'embarras qu'ils ne lui rendront jamais de services.

Il paraît que le cabinet de Turin aurait été de la part de l'Angleterre et de la Prusse l'objet de représentations amicales au sujet de son attitude dans les circonstances actuelles. La Prusse, en particulier, aurait fait observer, dit-on, au gouvernement sarde, que ce qui entravait l'œuvre de médiation entreprise par les deux cours, c'est que la Sardaigne n'avait pas formulé de propositions.

Le cabinet de Turin aurait répondu qu'il ne demandait rien de nouveau, mais qu'il maintenait les griefs qu'il avait formulés contre l'Autriche pendant le congrès de Paris, dans son memorandum du 16 avril 1856.

La conférence des ministres de la guerre des états du 18^e corps d'armée paraît déjà avoir produit des résultats. On prend en effet les mesures suivantes, qui sont déjà en partie en voie d'exécution : la garnison féodale de Rastadt va être munie de palissades et chacune des compagnies badoises de la garnison de cette place sera augmentée de 50 hommes ; les autres régiments badois ne seront augmentés que de 15 hommes par compagnie. On doit vendre les jeunes chevaux de remonte qui ne sont pas encore en état de faire la campagne et les remplacer par d'autres propres au service, qui sont déjà désignés dans tout le pays.

On mande de Saint-Pétersbourg que le général Jeddokenof avait mis, le 19 février dernier, le siège devant la capitale de Schamyl. Cette place, ajoutet-on, était entourée de fortifications régulières, et les assiégés paraissaient déterminés à faire une résistance désespérée. — Charles Bousquet.

(Le Pays.)

On nous écrit de Saint-Petersbourg, le 12 mars :

On suit ici, avec beaucoup d'attention, les phases de la grande question du moment. Notre gouvernement tâche de contribuer de son mieux au maintien de la paix, mais on a eu tort de prétendre qu'il resterait neutre dans toutes les circonstances, car une telle politique ne répondrait ni aux intérêts ni à la dignité de la Russie. En tout cas, on se trompe à Vienne, si on se fait des espérances de ce genre. L'Empereur désire le maintien de la paix, mais c'est à l'Autriche à le rendre possible. L'Autriche tient beaucoup à ses traités particuliers avec l'Italie, on s'en étonne jusqu'à un certain point ici,

car le cabinet de Vienne fait un peu des traités ce qui lui convient. On sait qu'elle a acquis Cracovie contrairement aux traités de 1815. La convention du 6 novembre 1846, conclue entre les puissances protectrices de cette ville et qui a mis fin à son existence indépendante, stipulait que Cracovie ne serait pas fortifiée. Elle l'a été néanmoins et ce n'est qu'aujourd'hui que le cabinet de Vienne s'appête à donner des explications sur cette violation des traités. On dit qu'un général autrichien va arriver pour arranger cette affaire. En tout cas, on voit par là comment l'Autriche entend le respect des traités. — Havas.

NOUVELLES D'ITALIE.

L'*Opinione* de Turin, du 15, publie les correspondances suivantes sur les préparatifs et les mouvements de l'Autriche.

On écrit de Mantoue, le 12 :

« Il y aura 7,000 hommes environ à Mantoue. On met en réquisition 3,000 bœufs pour approvisionner la forteresse; ces animaux ont été enlevés à leurs propriétaires, à qui l'on a donné un billet qui vaudra *quantum valere potest*. »

On écrit de Venise, le 12 :

« Des lignes télégraphiques sont établies pour communiquer de la lieutenance à l'arsenal. Depuis quelques jours, il arrive des troupes en quantité considérable. Il y a beaucoup de bataillons italiens qui vont partir; ils crient : « Vive l'Italie ! » Dans leurs casernes, ils ont fait tapage et fraternisé avec les bourgeois. »

Nous lisons, d'un autre côté, dans l'*Indipendente* de la même date :

« A Pavie, sont arrivés 110 canons de position, de 36; ils vont être bientôt placés. A Lodi, l'on compte maintenant 6,000 hommes. Les soldats hongrois surtout paraissent mécontents. A Parme, il paraît que l'on s'est décidé à laisser la jeunesse passer en Piémont. A Modène, on a fait des arrestations ainsi qu'à Reggio. »

« L'Autriche, nonobstant les négociations, continue d'armer et de concentrer des troupes tout près de nos frontières. De l'artillerie de gros calibre a été amenée à Pavie et à Plaisance, et tout annonce que l'Autriche est dans l'intention d'attaquer le Piémont. »

On mande de Trieste, à la date du 8 mars, au *Correspondant de Nuremberg* :

« La ville de Cattaro forme un des points principaux de l'Adriatique, car elle est exposée par terre aux incursions des Monténégrins, et par mer aux attaques d'une flotte ennemie. Ce territoire, qui forme l'extrémité méridionale de la monarchie autrichienne, est défendu par huit forts qui suffisent bien contre les Monténégrins. On s'occupe activement, en ce moment, d'armer complètement ces forts, ainsi que les ouvrages de l'embouchure de la Roche, et le vapeur *Lucia* est chargé de faire quelques voyages pour y porter tout ce qui est nécessaire. Un officier général d'état-major a été adjoint au commandant militaire de Trieste. »

« On retire de l'Italie les bataillons nouvellement formés des régiments italiens, et on les envoie dans l'intérieur. Le vapeur du Lloyd *Pluton* est arrivé ici ce matin avec un bataillon du régiment Haug-

witz, venant de Venise. On attend cette nuit le *Vulcain*, également chargé de troupes. En outre, d'autres régiments passent ici, se rendant en Italie, et le conseil municipal a l'ordre de tenir constamment deux mille lits à la disposition de l'administration pour les troupes qui traversent la ville.

La situation des Etats-Romains offre un contraste frappant avec l'agitation dont les autres Etats de l'Italie sont en ce moment le théâtre. Toutes les correspondances de la ville sainte s'accordent à dire que jamais la tranquillité et la confiance n'ont été aussi grandes.

Le carnaval qui vient de finir a été des plus brillants; les fêtes et les soirées, dans le monde aristocratique et dans les salons officiels, ont été nombreuses, et les divertissements populaires, favorisés par un temps exceptionnel, ont présenté une animation dont on n'avait pas eu d'exemple depuis plusieurs années.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 18 mars. — La *Gazette piémontaise* dément certaines insinuations contenues dans le numéro de la *Presse* (de Paris), du 15 mars, et à ce sujet elle rappelle que la politique du gouvernement sarde n'a jamais été provocatrice ni révolutionnaire, mais constamment nationale et libérale.

Cette politique, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel en recueille les fruits dans la confiance inspirée par la concorde admirable qui règne dans le pays.

Le gouvernement sarde accepte avec satisfaction les manifestations sympathiques et les offres de concours de la part des hommes de bonne foi, du passé desquels il ne se préoccupe pas.

Mais il est fermement décidé à ne pas transiger avec les hommes incorrigibles qui veulent nuire à la cause nationale à l'aide de la perturbation produite par les sectes et les factions.

Londres, 17 mars. — Dans la chambre des communes, sir S. Fitzgerald, répondant à M. Crawford, a annoncé que le commissaire Yeh était toujours prisonnier à Calcutta et qu'il serait rendu à la liberté aussitôt après la ratification du traité de paix avec la Chine.

Londres, 18 mars. — Dans la chambre des lords, le comte de Malmesbury, répondant à une interpellation du comte de Clarendon, a dit que pour sauvegarder l'intégrité de la Turquie, cinq puissances avaient désigné une commission qui est chargée de régler la question des frontières du Monténégro.

Rome, 17 mars. — Aucun envoi de renforts n'a été notifié au gouvernement papal par le gouvernement français.

On assure qu'une note de Sa Sainteté, demandant l'évacuation des troupes françaises aussitôt que possible, a été remise dernièrement au duc de Grammont. — Havas.

FAITS DIVERS.

L'Empereur a passé dimanche la revue de la garde impériale.

L'Impératrice, le Prince Impérial, le prince Jérôme et le prince Napoléon accompagnaient Sa Majesté.

Un brillant état-major, composé des maréchaux

traitée ainsi qu'une femme de mauvaise vie, m'a reproché en face ma promenade au bois avec M. Arnaud comme de la dernière inconvenance, et m'a littéralement mise à la porte.

Jusqu'à-là Juliette s'était contenue; mais ici des larmes jaillirent de ses yeux. Félix était profondément ému. Mari inconstant, il était cependant jaloux de la dignité de sa femme; et, s'il avait des torts envers elle, il n'eût permis à personne de l'insulter. C'était un bien qu'il pouvait négliger sans vouloir qu'il fût profané. Tout ce qu'il y avait de fierté, de noblesse en lui, se révolta contre la grossièreté brutale de la vicomtesse. Cependant il se souvint qu'il était gentilhomme et qu'il devait garder des ménagements envers la marquise, dont les nerfs n'étaient déjà que trop affectés. Aussi, dit-il avec une mesure qui étonna Juliette et Emma :

— Ce que vous venez de me raconter, mon amie, n'a pas lieu de me surprendre. J'ai toujours jugé M^{me} d'Orban une personne mal élevée; gâtée dans sa jeunesse, elle s'est habituée à voir tout plier devant ses caprices. En épousant un homme de qualité, elle n'a pas su se mettre au niveau de sa position nouvelle. Nous ne l'avions accueillie que pour obliger le vicomte. J'ose espérer, du moins, qu'Alexis aura trouvé un peu de force pour vous défendre.

— La marquise se tut, ne pouvant se résoudre à altérer la vérité. Mais Emma s'écria avec sa générosité habituelle :

— Certainement, oui... il est si bon !

— Et si faible ! dit amèrement Félix.

— Maintenant, mon ami, ajouta Juliette, rappelez-vous votre promesse. Vous laisserez tomber cette affaire; nous cesserons d'aller chez M^{me} d'Orban. Et qui sait ? peut-être la vicomtesse, qui était dans un accès de mauvaise humeur, ne tardera-t-elle pas à reconnaître qu'elle a mal agi.

— C'est probable.

— Par conséquent, ne vous mettez pas en peine de ce qui est arrivé. Où allez-vous ?

— Je rentre chez moi. Remettez-vous, mon amie. La vicomtesse serait trop heureuse de voir qu'elle ait pu vous causer du chagrin.

— Oh ! je vous le déclare, ses traits ne m'ont pas atteinte. Si je me suis affligée, c'a été pour notre Emma.

— Comme vous l'avez dit, cela s'arrangera.

Dès qu'il fût dans son appartement, le marquis envoya deux domestiques prier l'un Bénédicte, l'autre Gournet, de venir, *toute affaire cessante*.

Bénédicte arriva le premier. M. de Montglars achevait d'écrire une lettre.

— Qu'y a-t-il donc ? dit vivement l'artiste.

— C'est vous, mon cher ? je vous suis très-obligé de votre diligence. Il y a... que je vais me battre avec le vicomte d'Orban, et que j'ai à vous demander de vouloir bien me servir de témoin.

— Un duel... avec le vicomte d'Orban... votre ami d'enfance !... Ce n'est pas possible... Je rêve...

— Ce n'est que trop possible. Je connais Alexis; il aimera mieux risquer sa vie que de s'exposer à donner tort à sa femme. Il faudra donc que l'affaire se poursuive.

— Vous m'épouvantez. Mais qu'est-ce qui a eu lieu ? Ce matin encore, il n'était question de rien.

— Oui, ce matin; mais la marquise, ayant fait, en compagnie de sa sœur, une visite à la vicomtesse, a été outragée par cette femme acariâtre.

— Est-ce un motif pour défer le vicomte ?

— Le vicomte est solidaire de ce qui se passe chez lui, de même que je suis le défenseur naturel de la marquise.

— Au moins faudrait-il examiner mûrement les choses et voir s'il ne suffirait pas d'une rupture...

— Comme vous y allez, mon cher ! Vous imaginez-vous que les questions d'honneur souffrent des ménagements et des délais ? En fait d'honneur, il faut agir carrément.

— Je ne dis pas le contraire; cependant...

— Voulez-vous, oui ou non, me servir de témoin ?

— Douter de moi serait me faire injure. Mais, du moins, ai-je besoin de connaître la portée du débat.

— C'est très-simple. La vicomtesse vous ayant rencontré au bois avec ma femme a tiré de cette promenade des conclusions injurieuses pour la réputation de M^{me} de Montglars. (La suite au prochain numéro.)

de France et d'un grand nombre de généraux, formait à Leurs Majestés un cortège des plus brillants.

Jamais l'enthousiasme des troupes et de la foule qui se trouvaient dans l'enceinte du Champ-de-Mars et sur le passage de Leurs Majestés ne s'était manifesté avec autant d'unanimité et de spontanéité.

(Le Pays.)

M. Louesse a présenté à la Société centrale d'horticulture de Paris une variété nouvelle de pomme de terre, dite *Rainneville*, obtenue par M. Lebrun, de la Somme. Cette variété, regardée par l'obtenteur comme étant de qualité supérieure, a des tiges de 55 centimètres de hauteur et des fleurs d'un blanc lilacé. Elle mûrit du 10 au 15 août, et donne en moyenne 25 à 30 pour 4; chez M. Lebrun, elle a produit jusqu'à 5 hectolitres par are. Le tubercule est allongé, avec des yeux peu nombreux, d'une belle couleur jaune. La chair est blanc-jaunâtre, d'un grain très-fin, riche en fécula. Cette pomme de terre, qui cuit promptement, est, paraît-il, une des meilleures variétés connues pour la table.

CHRONIQUE LOCALE.

M. le Commissaire de police de Saumur vient de saisir plus de 300 kilogrammes de viande, provenant de bêtes mortes de maladie, qu'un boucher de la ville avait introduit frauduleusement, pour la livrer à la consommation.

Il en a ordonné l'enfouissement immédiat.

On ignore généralement quelles sont les fonctions des commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer.

Nous croyons rendre service aux commerçants surtout en faisant connaître les attributions de ces fonctionnaires.

Les commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer sont des fonctionnaires représentant dans les gares l'autorité supérieure. Organes de la loi et des règlements, ils sont spécialement chargés de leur stricte exécution. Ils sont placés en trait d'union entre le public, les compagnies et le gouvernement, de qui seuls ils émanent et relèvent, avec mission de faire respecter ses actes et ses décisions; de soutenir les compagnies dans leurs prétentions légales; de défendre dans l'occasion les droits du public, commerçant ou non; enfin de sauvegarder tous les intérêts connexes ou divergents. Ils doivent accueillir toutes plaintes et réclamations sur le service de l'exploitation qui auraient des apparences de fondement.

Si des voyageurs avaient à faire connaître des irrégularités graves dans la marche des trains et non justifiées par de véritables cas de force majeure; s'ils avaient à se plaindre de dénis de justice, d'inconvenance ou d'impolitesse de la part des employés, c'est au commissaire de surveillance, agent du ministère des travaux publics, indépendant de la compagnie, qu'ils pourraient adresser leurs réclamations.

Les commissaires de surveillance administrative ont, en outre, pour mission de surveiller l'application des taxes, enfin dans toutes les circonstances où le commerce aurait à élever des objections sur l'exploitation des compagnies, la combinaison de leurs trains de marchandises, la publicité et la perception de leurs taxes, l'irrégularité de leurs expéditions, le manque de prévenance de leurs employés, toutes choses enfin qui se rattachent à la partie économique des transports: ils sont expressément chargés de recueillir ces plaintes, qu'ils transmettent à l'autorité supérieure, après en avoir, autant que possible, vérifié l'exactitude.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 21 mars.

Les symptômes d'un revirement dans un sens fa-

vorable à la paix dominent encore au milieu de nos informations de la journée. Sans vouloir tirer de ces indices l'assurance formelle que les difficultés présentes soient vaincues ou écartées, il faut néanmoins tenir compte de ce mouvement qui nous semble prendre chaque jour plus de consistance.

C'est ainsi qu'on prête à l'empereur d'Autriche l'assurance plusieurs fois renouvelée à l'envoyé de Sa Majesté britannique de son désir de sauvegarder la paix de l'Europe et la promesse formelle de ne pas franchir le Tessin, quelles que fussent d'ailleurs les excitations qui pourraient venir du Piémont.

Enfin, l'idée de la réunion d'un congrès, déjà plusieurs fois soulevée, paraît avoir acquis l'assentiment des divers cabinets de l'Europe.

On désigne même la ville où ce congrès aurait lieu. On avait parlé de Londres, puis de Bruxelles. Maintenant on assure que Genève serait le point choisi. Nous reproduisons ce renseignement, peut-être hâtif, sans en garantir l'exactitude.

La presse autrichienne, qui a joué un si triste rôle pendant le cours de ces négociations, n'a pas encore complètement modifié son attitude provocatrice, non plus que cette tactique traditionnelle qui consiste à répandre les nouvelles les plus inexactes dans un but qui pourrait être habile, s'il pouvait tromper quelqu'un.

Aussi, depuis quelques jours, ces journaux s'attachent à montrer la Russie comme beaucoup plus favorable à la politique de l'Autriche qu'à celle de la France. Sans vouloir en rien préjuger de la politique du cabinet de Saint-Petersbourg, sans parler de la prohibition des chevaux, décrétée récemment par le gouvernement russe, nous nous permettrons cependant de faire observer aux organes autrichiens que les journaux russes sont loin de montrer cette sympathie pour la politique de M. de Buel.

Aujourd'hui encore la *Gazette de Saint-Petersbourg* déclare que c'est l'Autriche qui a pris dans la question italienne le rôle de provocateur et qui a violé les traités dont elle réclame si hautement le maintien absolu.

On a annoncé, il y a quelques jours, que les officiers supérieurs du huitième corps fédéral s'étaient réunis au château de Brochsal. Or, cette réunion n'est pas un fait insolite qui implique des desseins relatifs aux événements présents. Cette réunion d'ordre devait avoir lieu l'année dernière et n'a été empêchée que par des circonstances toutes fortuites.

Il est faux que M. Garibaldi ait été nommé général dans l'armée piémontaise. (Le Pays.)

Si l'on veut être assuré de posséder une bonne montre, on peut s'adresser au représentant d'une des plus importantes maisons d'horlogerie de Paris, qui ne fait verser que le quart comptant sur chacune des montres qu'il livre et 20 fr. par mois, afin que les clients puissent, malgré leur garantie de 4 ans, changer leur montre pendant le délai qu'on leur accorde pour solder le reste de la somme. Comme maison de confiance, l'établissement de M. Laurant, rue de l'Île-Saint-Louis, 98, à Paris, est reconnu comme tel dans la France entière pour l'excellence de sa fabrication et est représenté par M. Herbert, rue St-Aubin, 67, à Angers; et M. Oger-Sécher, à Ste-Christine. (108)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 12 au 17 mars 1859.

La déclaration publiée, le 15 mars, par le *Moniteur* avait produit une profonde impression dans le monde des affaires. Malheureusement, à la Bourse, les impressions les plus vives ne sont pas les plus durables; le marché paraît tourmenté d'un besoin permanent d'inquiétudes: on dirait qu'il va sans cesse à la recherche

de nouvelles émotions. Le langage qui le rassurait hier, traduit, défiguré par des commentaires intéressés, n'a plus le lendemain la même signification. Les acheteurs, découragés par des déceptions sans nombre, n'ont plus une confiance assez robuste pour tenir longtemps la campagne. Aussi le mouvement de hausse a-t-il encore une fois avorté.

Après avoir conquis et franchi le cours de 69 francs, la rente est retombée à 68. Ce cours a été débattu pendant plusieurs jours, puis décroché. On est retombé maintenant à 67 60, après avoir flechi un instant à 67 55. Malgré les importantes fluctuations qui ont agité le marché des fonds publics depuis quinze jours, la situation de la place n'a pas éprouvé de modification sensible. Le découvert est toujours aussi considérable, aussi exposé, et les rachats qu'il a pu faire sous la pression menaçante du mouvement ascensionnel ont trouvé une compensation dans de nouvelles ventes.

Les autres valeurs ont suivi le mouvement rétrograde du 5 0/0, qui a la direction absolue du marché en ce moment. Le 4 1/2 est tombé de 95 fr. à 94; les actions de la Banque de 2,880, à 2,830. Le Crédit mobilier, que la hausse avait élevé jusqu'à 855 fr., n'est plus maintenant qu'à 765. La liquidation de cette valeur s'est faite en baisse, ainsi que celle des chemins de fer, et le report a continué à s'effacer sur ce marché pour faire place à un report presque général. Toutefois, la baisse des chemins n'a pas eu les proportions de celle de la rente. Le bon classement de ces valeurs les préserve des convulsions du 5 0/0, soumis aux influences de la spéculation.

Les derniers cours cotés sur les chemins de fer français sont les suivants: Orléans, 1,352 fr.; Nord, 920; Nord nouveau, 790; Est, 672 50; Lyon, 850; Midi, 507 50; Ouest, 595; Chemins autrichiens, 526 25; Dauphiné, 510; Victor-Emmanuel, 595; Cadix à Séville, 525.

Le marché industriel est l'objet de transactions très-limitées. La caisse centrale de l'industrie donne lieu à des affaires suivies, de 90 à 95. Les Rivoli, les voitures, les gaz sont stationnaires. Les actions de la Compagnie Barbey sont offertes depuis quelques jours, par suite des résolutions de l'assemblée. Les capitaux de placements se portent sur les obligations Caill qui se négocient à 405; les actions ont donné 95 francs de dividende pour le dernier exercice.

L'Assemblée générale de la caisse des actionnaires a eu lieu le 16 courant et a approuvé les comptes de l'exercice, en même temps qu'elle donnait au gérant l'autorisation de traiter au mieux des intérêts sociaux; en un mot, toutes les résolutions prises ont été favorables aux actionnaires.

Les obligations sont toujours considérées comme un excellent placement. Celles du chemin de Galveston, garanties par hypothèque et jouissant d'un revenu de 8 0/0, ont obtenu auprès du public un succès mérité.

A. DUPORT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Marché de Saumur du 19 Mars.

Froment (hec. de 77 k.)	14 55	Graine de colza.	— —
2 ^e qualité, de 74 k.	13 80	— de lin	25 —
Seigle	8 40	Amandes en coques	— —
Orge	9 20	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entrée)	11 —	— cassées (50 k)	— —
Fèves	12 80	Vin rouge des Cot.,	— —
Pois blancs	25 20	compris le fût,	— —
— rouges	19 20	1 ^{re} choix 1858.	— —
Cire jaune (50 kil)	250 —	2 ^e —	100 —
Huile de noix ordi.	58 —	3 ^e (a) —	80 —
— de chenevis.	50 —	— de Chinon.	63 —
— de lin.	49 —	— de Bourgueil.	110 —
Paille hors barrière.	52 55	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin . . . id.	100 —	1 ^{re} qualité 1858	150 —
Luzeerne (droits com)	101 —	2 ^e —	70 —
Graine de trèfle.	70 —	3 ^e (a) —	55 —
— de luzeerne.	52 —	— ordinaire.	— —

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 19 MARS.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 68 25.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 94 50.

BOURSE DU 21 MARS.

5 p. 0/0 hausse 60 cent. — Fermé à 68 85
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 94 70

P. GODET, propriétaire-gérant

Expédition franc de port jusqu'à destination.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS

TROUSSEAUX

A PRIX FIXE.

CACHEMIRE FRANÇAIS

et

Rue du Bac, 23, et rue de l'Université, 25, faubourg Saint-Germain, à Paris.

et

Layettes.

de l'Inde.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco et toute expédition au-dessus de 25 FRANCS EST AFFRANCHIE POUR TOUTES LES LOCALITÉS DE LA FRANCE. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette maison n'a de succursales ni de représentants dans aucune ville de France, elle rejette donc toute solidarité avec les industriels ambulants qui font des déballages, dans diverses contrées, sous le nom du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins est adressé aux personnes qui le demandent.

(133)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, (successeur de M^e JAHAN).

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Après conversion de saisie immobilière

DE
Deux Fours à Chaux,
Actuellement en exploitation,
Situés aux Grippes, commune du Vaudelnay-Rillé,

ET DE
CARRIÈRES ET TERRAINS
LABOURABLES,
Situés au même endroit, et commune de Douces.

L'adjudication aura lieu le dimanche 17 avril 1859, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e MANDIN, notaire à Doué, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le 17 mars 1859, enregistré et mentionné aux hypothèques, ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie immobilière pratiquée sur les immeubles ci-après désignés, suivant procès-verbal de Maubert, huissier à Saumur, en date du 25 février 1859, déposé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le 26 février 1859, vol. 16, n° 56 et 57.

Et à la requête de MM. Ludovic et Héliou de la Romagères frères, négociants associés, directeurs des mines, de Chamblet, demeurant à Montluçon, (Allier);

Ayant pour avoué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, en l'étude duquel ils font élection de domicile;

En présence, ou eux appelés, de :
1^o MM. Auguste Chesneau et Paul Raveneau, chauxfourniers associés, demeurant ensemble aux Grippes, commune du Vaudelnay-Rillé;

Ayant pour avoué M^e Chedeau;
2^o M. Guillaume-Théobald Kerneis, teneur de livres, demeurant à Saumur,

Au nom et comme syndic de la faillite desdits sieurs Chesneau et Raveneau;

Il sera, le dimanche 17 avril 1859, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Mandin, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Commune du Vaudelnay-Rillé.

PREMIER LOT.

Deux fourneaux à chaux se tenant, actuellement en exploitation, avec tous leurs accessoires et ustensiles, augars, maisons d'habitation, écuries, jardin, terre en culture; le tout se tenant, d'une contenance superficielle d'environ un hectare quatre-vingts ares; ces immeubles, qui sont situés au lieu des Grippes, joignent au nord la route de Douces au Puy-Notre-Dame, au couchant la route de Douces à Argenté et M. Froger, au midi le sieur Trocheau, au levant M. Guenyeu et autres.

Mise à prix huit mille francs, ci..... 8,000 f.

2^e LOT.

Un morceau de vigne blanche, contenant environ vingt-six ares quarante centiares, situé au canton des Epinettes, joignant au levant Reullier, au couchant et au nord la société Guyon, et au midi un chemin.

A reporter.... 8,000 f.

Report.... 8,000 f.
Mise à prix six cents francs, ci..... 600

3^e LOT.

Un morceau de vigne blanche, situé au même canton des Epinettes, contenant huit ares quatre-vingts centiares, joignant au nord et au levant la société Guyon, au couchant Dhoc.

Mise à prix cent cinquante francs, ci..... 150

4^e LOT.

Un morceau de vigne blanche, contenant environ dix-sept ares soixante centiares, et situé au même canton, il joint de toutes parts la société Guyon.

Mise à prix quatre cents francs, ci..... 400

5^e LOT.

Un morceau de vigne rouge, contenant environ six ares soixante centiares, et joignant au levant Guyon, au nord le sieur Drugeon, au couchant un chemin.

Mise à prix cent vingt francs, ci..... 120

6^e LOT.

Un morceau de terre, au même canton, contenant environ six ares soixante centiares, et joignant au midi Guyon, au nord Chevallier, au couchant un chemin.

Mise à prix cent vingt francs, ci..... 120

7^e LOT.

Un morceau de vigne blanche, au même canton, contenant trois ares trente centiares; il joint au levant et au couchant Guyon, au midi le même, au nord Lebon.

Mise à prix cinquante francs, ci..... 50

8^e LOT.

Un morceau de terre, contenant vingt-six ares quarante centiares, joignant au midi Chevalier, au levant Guyon, et d'autres parts des chemins.

Mise à prix quatre cents francs, ci..... 400

9^e LOT.

Un morceau de terre, contenant environ six ares soixante centiares, situé au même lieu, et aujourd'hui en luzerne, joignant au nord, au levant et au couchant Guyon, au midi la carrière ci-dessus désignée.

Mise à prix cent vingt francs, ci..... 120

10^e LOT.

Commune de Douces.

Un morceau de terre, situé commune de Douces, contenant seize ares vingt centiares, situé au canton de la Croix-de-Baugé, joignant au sud-ouest un chemin allant à la route de Douces au Puy-Notre-Dame, au couchant Guittard ou ses représentants, au levant Genevais, au nord Pichot-Gabillard.

Mise à prix deux cent cinquante francs, ci..... 250

Total des mises à prix... 10,210 f.

Aux termes du jugement, plusieurs lots pourront être réunis pour l'avantage de la vente.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e MANDIN, notaire à Doué;
2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suisant, à Saumur;
3^o A M^e CHEDEAU, aussi avoué à Saumur.

Dressé à Saumur, le 22 mars 1859.

BEAUREPAIRE,
avoué-licencié.

Enregistré à Saumur, le 22 mars 1859, f^o , c^o . Reçu un franc dix centimes; dixième compris. (134)

Signé LINACIER.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE JULIARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Juliard, marchand à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le vingt-huit mars courant, 9 heures du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination du syndic.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.

(135)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FORESTIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Forestier, marchand à Trèves-Conault, sont invités, conformément à l'art. 504 du Code de commerce, à se trouver le 29 mars courant, heure de midi, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon rester en état d'union.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.

(136)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHESNEAU ET RAVENEAU.

Les créanciers de la faillite des sieurs Chesneau et Raveneau, chauxfourniers, aux Grippes, commune du Vaudelnay-Rillé, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le trente mars courant, 8 heures et demie du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.

(137)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

SUCCESSION

EN DÉSHÉRENCE.

Par jugement du Tribunal civil de première instance de Saumur (Maine-et-Loire), en date du 26 août 1858, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a été envoyée en possession provisoire des biens de la succession de Léon BONAFOUS, enfant naturel, employé des contributions indirectes, domicilié à Saumur, décédé, veuf de Marguerite Dulong, à l'asile des aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire, le 4 décembre 1855, et a été autorisée à faire les publications et affiches prescrites par l'article 770 du Code Napoléon.

Saumur, le 22 mars 1859.

Le Receveur des Domaines,
LINACIER.

(138)

CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE J^e ALGLAVE,

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt : chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

A VENDRE

DEUX MACHINES A VAPEUR,
L'une fixe de la force de trois chevaux, et l'autre pour battre le blé.
S'adresser à M. UNALSERRE-MARQUIS, à Saumur, ou à M. FUSEILLIER, mécanicien à Montreuil (139)

A CÉDER

UN

Fonds de Quincaillerie,

GROS ET DÉTAIL,
Parfaitement achalandé,
Situé dans un des quartiers les plus commerçants de Saumur.
Grandes facilités pour les paiements.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour Noël prochain,

Une boutique, arrière-boutique et chambres.

S'adresser à M. GUÉRIN, huissier.

A CÉDER

UNE

BONNE ÉTUDE D'HUISSIER,

Dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur.
S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, ou au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte,
Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

LA MAISON ET LE CLOS

y attendant

De la Bienboire,

D'une contenance de 3 hectares 16 ares 50 centiares.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

Une MACHINE à Manège

Avec concasseuse, une petite paire de meules de 80 centimètres pour finir les graines, et accessoires; garantie de pouvoir broyer 800 kilos à l'heure, avec un seul cheval.

Le tout en parfait bon état.

S'adresser à M. LEGUIN, plâtrier, rue Courcouronne, n° 10, ou à son magasin rue de Rouen, dit la Levée-Neuve, près la Croix-Verte. (67)

AVIS.

UNE DAME, connaissant la tenue des livres, désire avoir quelques heures d'écritures dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,